

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE522

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« causés par des manquements aux dispositions du titre II du livre IV du code de commerce ou aux articles 101 et 102 du Traité sur e fonctionnement de l'Union européenne »,

les mots :

« mentionnés au 2° de l'article L. 423-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.